

Réorientation

Pour les étudiants de BAC 1 déjà inscrits dans un cursus :

Déjà inscrit.e dans une université, haute école ou école supérieure des arts et vous souhaitez vous réorienter en changeant d'établissement et/ou de cursus ?

Entre le 1er novembre et le 15 février, vous pouvez introduire une demande de réorientation auprès de la HEPN qui sera analysée par la Commission d'admission en adressant un mail motivé auprès du secrétariat étudiant (toutes les coordonnées sont disponibles [ici](#)) comprenant :

- Le [formulaire de réorientation](#) dûment complété
- Les [documents](#) liés à votre demande d'inscription
- Une preuve d'inscription dans votre établissement d'origine

Vous pouvez également introduire votre dossier en mains propres en prenant rendez-vous avec votre secrétariat étudiant.

Qu'est-ce que ça coûte ?

Sauf si vous avez introduit une demande d'allocation d'études, vous vous acquitterez de vos droits d'inscription auprès de votre établissement d'origine et payerez uniquement des frais d'études auprès de la HEPN.

Un conseil pour faire votre choix ?

N'hésitez pas à prendre contact avec les coordinateurs pédagogiques des cursus de la HEPN qui répondront à toutes vos questions !

